

Saint-Hélier Alphonse Guérin

Direction de Quartiers Centre

8, rue Louis Postel
BP 3126
35031 RENNES Cedex

Rennes, le 5 juillet 2011

Téléphone : 02.23.62.11.25
Télécopie : 02.23.62.11.24
Courriel : dqc@ville-rennes.fr

Notre référence : DQC/SL/FM/06.016
Objet : GT Alphonse Guérin
Dossier suivi par : Françoise Michel

REUNION PUBLIQUE

Aménagement de la rue Alphonse Guérin Jeudi 16 juin 2011

Présents : Monsieur Sébastien Sémeril – Élu du quartier A.Guérin/ Thabor/ St Hélier, Madame Françoise Michel – Direction de quartiers Centre, Monsieur Louis Paget – Habitant, Madame Edith Lescuyer – Habitante – Habitante, Monsieur Jacques Rigal – Association Tout Rennes Court, Monsieur Gérard Souchet – Association A.Guérin, Monsieur Daniel Hochet – Association A.Guérin, Monsieur Jean Laurent – Association A.Guérin, Monsieur Carl Allemand – Habitant, Monsieur Roger Marion – Association A.Guérin, Madame Monique Marion - Association A.Guérin, Monsieur Aymeric Oberthür – Association A.Guérin, Madame Pascaline Deschaux – Habitante, Monsieur Jean-Marie Pichon – Habitant, Monsieur Yves Pouly – Commerçant, Madame Jacqueline Yaouanq-Neyrand – Habitante, Monsieur André Beauvoir - Habitant - Habitant, Monsieur Jean Pascal - Habitant, Monsieur Yves Salmon – Habitant, Monsieur Sauvetre – Habitant, Madame Françoise Potin – Habitante, Madame Brigitte Evain – Habitante, Monsieur Patrick Evain, Monsieur Jean Lhomme – Habitant, Monsieur Louis Leray – Habitant, Monsieur Jean Giraud – Habitant, Madame Cécile Lesaint – Habitante, Monsieur André Thihan – Habitant, Monsieur Jean-Michel Lemièrre – Habitant, Madame Geneviève Terrière – Habitante, Monsieur Franck Batellier Commerçant, Monsieur Henri Payant – Habitant, Madame Catherine Payant – Habitante, Monsieur Joël Fertillet – Association rayon d'Action, Monsieur Lenye Charles – Habitant, Madame Raymonde Marie – Habitante, Madame Yvonne Jardin – Habitante, Monsieur Albert Doleu – Habitant, Madame Solange Doleu – Habitante.

Excusé : Monsieur Jean-Luc Daubaire – Élu VDR, Délégué à l'Énergie et à l'écologie Urbaine, Monsieur Éric Berroche – Élu VDR, Délégué aux transports, voirie et circulation, Madame Le Hetet – Habitante, Monsieur Gérard Huillery – Habitant.

Objet : Réaménagement de la rue Alphonse Guérin

Monsieur Sémeril introduit la réunion en rappelant les objectifs de la démarche de concertation mise en œuvre en 2010 avec l'association de quartier Alphonse Guérin et les habitants à travers les ateliers éco-mobilité. Il rappelle aussi les objectifs de résidentialisation de ce quartier pour une meilleure qualité de vie dans un quartier à la circulation apaisée après suppression de la circulation de transit (plus de tourne-à-droite vers la rue A. Guérin en venant du Pont de Strasbourg).

Lors de cette réunion seront présentées 2 solutions d'aménagement pour répondre aux besoins et souhaits des habitants dans un cadre contraint par l'environnement et les réseaux.



Présentation des documents par Chantal FRANÇOIS (Direction Générale Aménagement Urbain/ Infrastructures/ Conduite d'Opérations) (*voir Power point*)

Calendrier prévisionnel:
 Travaux effectués par tronçon
 Début : septembre 2012
 Durée : 22 mois

Les deux solutions proposées sont:

- solution 1 – trottoirs avec vue de 12 cm
- solution 2 – trottoirs sans vue

Elles offrent toutes les deux une zone de rencontre à l'est et une autre à l'ouest, des sections entre carrefour en zone apaisée à 30km/ h assorties de plateaux surélevés à chaque intersection et devant l'entrée du vélodrome.

Dès le début des travaux de l'axe Est-Ouest (au niveau de l'avenue S. Maginot), le tourne-à-droite en venant du Pont de Strasbourg sera interdit en coordination étroite avec le percement de l'axe au droit du boulevard Jeanne d'Arc pour permettre le tourne-à-gauche vers la rue Robidou.

SOLUTION 1 – Trottoirs avec vue (0.12 m)		SOLUTION 2 – Trottoir sans vue	
Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> - espaces bien matérialisés - raccordements des gouttières au fil d'eau par gargouilles 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>chaussée globalement terrassée</i> - <i>traversée des nouveaux réseaux nécessairement approfondies</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - structure actuelle de la voirie conservée - ensemble des réseaux existants préservé - traversée piétonne à niveau sur l'ensemble de la voirie - développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>raccordement des gouttières générant des travaux supplémentaires</i> - <i>dispositif anti-stationnement nécessaires pour éviter stationnement des véhicules sur trottoir.</i> - <i>remblai en zone inondable(*)</i>
(*) la loi sur l'eau oblige de compenser déblai et remblai sur un même territoire. Pour information: remblai nécessaire pour la rue = 600 à 700 m3			

Souhaits, observations	Commentaires, à étudier
<p>Stationnement:</p> <ul style="list-style-type: none"> - rue Durocher: aujourd'hui bilatéral, le croisement de 2 véhicules est difficile → souhait de supprimer un des 2 côtés de stationnement - souhait d'une "zone Bleue" ou d'arrêts-minute pour favoriser le flux de clientèle potentielle devant les commerces situés à l'est - stationnement réduit dans le cadre de l'axe Est-Ouest, report attendu dans la rue. Quel dispositif pour permettre aux résidents de stationnement facilement ? - quel est le nombre de places perdues après aménagement de la rue ? - afin d'augmenter la capacité de stationnement, proposition de construire l'immeuble (angle Maginot/ A. Guérin) un peu en retrait 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>le stationnement bilatéral ralentit les véhicules par l'effet corridor.</i> → à étudier cependant - <i>solution déjà mise en place rue de Fougères ou de Paris et qui donne satisfaction</i> → à étudier dans le cadre de l'aménagement de l'axe Est-Ouest. - <i>le stationnement payant est une solution envisageable assortie d'un tarif préférentiel pour les résidents. (DCM 2011-0217 du 09.05.11-13€/ mois pour la zone (verte) du quartier)</i> - <i>calcul non encore réalisé car projet d'aménagement pas encore assez détaillé.</i> - <i>questionner Territoires en charge du dossier de ZAC. [Ndlr: le bâtiment à construire est prévu au Plan d'Aménagement de la ZAC en léger retrait de la rue Pierre Amys]</i>

<p><u>Circulation cycliste:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - demande à ce que la voie Pompiers entre P.Amys/ Villebois-Mareuil soit réglementairement ouverte aux cyclistes (marquage, panneau ?) - les revêtements pavés proposés dans les zones de rencontre et sur plateaux surélevés sont souvent source de glissade. - afin d'éviter les conflits cycles/portières de véhicule, conserver la même alternance de stationnements bilatéraux entre deux carrefours. 	<p>- à étudier</p> <p><i>A noter que la circulation cycliste est intégrée à la circulation générale (plus de voie cyclable)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> - la solution 2 "trottoir sans vue": risques d'inondations des garages en cas de fortes pluies ? 	<p>- grilles prévues entre chaussée et trottoir</p>
<ul style="list-style-type: none"> - une rue à double sens de circulation semble moins sécurisée pour les traversées piétonnes. 	<p>- l'aménagement prévoit chicanes, plateaux surélevés, et zone de rencontre pour baisser la vitesse entre 20 et 30km/h; les véhicules sont donc amenés à se croiser lentement + priorité à droite</p>
<ul style="list-style-type: none"> - végétalisation du mur du vélodrome ? 	<p>- une étude est en cours à la Direction des jardins pour en connaître la faisabilité eu égard à la forme des fondations</p>
<ul style="list-style-type: none"> - "Embellissons nos murs" 	<p>- démarche d'un particulier ou d'une copropriété désireuse de végétaliser les pieds de murets de clôture sur domaine public- à faire en lien avec la Direction des jardins</p> <p>→ il est souhaitable que les riverains intéressés se fassent connaître avant fin 2011 pour intégrer leur demande avant le démarrage des études détaillées.</p>
<p><u>Autres:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue Pierre Amys les riverains constatent que des véhicules roulent trop vite en dépit du statut de rue piétonne 	<p>- des mesures de vitesse sont programmées fin septembre. (suite Direction des Rues)</p> <p>→ réflexion d'aménagement complémentaire à engager si besoin</p>
<p>- qu'est-ce que le réseau FOR (Fibre Optique Rennaise) ?</p> <p><i>Extrait du site de Rennes Métropole (www.rennes-metropole.fr)</i></p> <p>Le réseau construit sur le territoire de Rennes Métropole est constitué de fibres optiques pour interconnecter les communes et transporter les flux d'information. (...) Cette fibre en verre ou en plastique offre un débit d'informations très nettement supérieur à celui des câbles coaxiaux ou des câbles téléphoniques et supporte un réseau par lequel peut transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques. L'avantage de la fibre optique provient des capacités d'information extraordinaires qu'il est possible de faire transiter grâce à cette technologie. En outre, c'est une technologie neutre, qui permettra à tous les fournisseurs d'accès de transiter par cette infrastructure. Le dégroupage sera possible sur tous les centraux téléphoniques, et donc apportera un libre choix de fournisseur d'accès, des tarifs plus attractifs et des services supplémentaires (TV sur Internet, téléphonie illimitée, ...). Un haut débit minimum sera garanti sur l'ensemble du territoire de Rennes Métropole pour qu'il ne subsiste plus de zones blanches. (...) Toutes les communes de l'agglomération vont être raccordées en fibre optique. Cela permet de préparer l'avenir. Lorsque la fibre optique continuera à être déployée progressivement pour se rapprocher des utilisateurs. Il sera alors possible via les offres des opérateurs de communiquer à des débits de 100 Mégabits/sec et plus encore.</p>	

Conclusion:

- les deux solutions présentées offrent des avantages et des inconvénients
- la solution 2 –Trottoir sans vue- est liée notamment à l'approbation de la DRIRE qui validera ou non la proposition du remblaiement de la voie.
- l'information des riverains se fera au fur et mesure de l'avancement du chantier :
 - . réunions avec l'association Alphonse Guérin et un collectif d'habitants
 - . Newsletters à périodicité adaptée suivant l'avancement et les phases de chantier



Sébastien Sémeril

Adjoint au Maire

Élu chargé du Quartier Thabor/St Hélier/Alphonse Guérin

Rue Alphonse Guérin

Réaménagement en zone apaisée

Voirie

Assainissement

Eclairage public et signalisation

Réseaux de télécommunication

Autres concessionnaires

Sommaire

- Objectif de l'aménagement
- Description du projet
 - Solution 1: Avec hauteur de trottoirs
 - Solution 2 : Sans hauteur de trottoirs
 - Les réseaux
 - Espaces verts
- Calendrier

Objectif de l'aménagement

- Supprimer le trafic de transit en provenance du pont de Strasbourg/Villebois-Mareuil,
- Transformer la rue A. Guérin en zone de circulation apaisée,
- Maintenir le niveau d'accessibilité au quartier
- Enfouissement des réseaux aériens
- Création d'un réseau d'eaux pluviales

Une zone apaisée ?

- Réduire les vitesses (en entrée notamment),
- Rendre la rue aux habitants et riverains,
- Sécuriser la liaison pour les enfants,
- Améliorer la gestion de la circulation et du stationnement,
- Gommer l'aspect routier

Description du projet

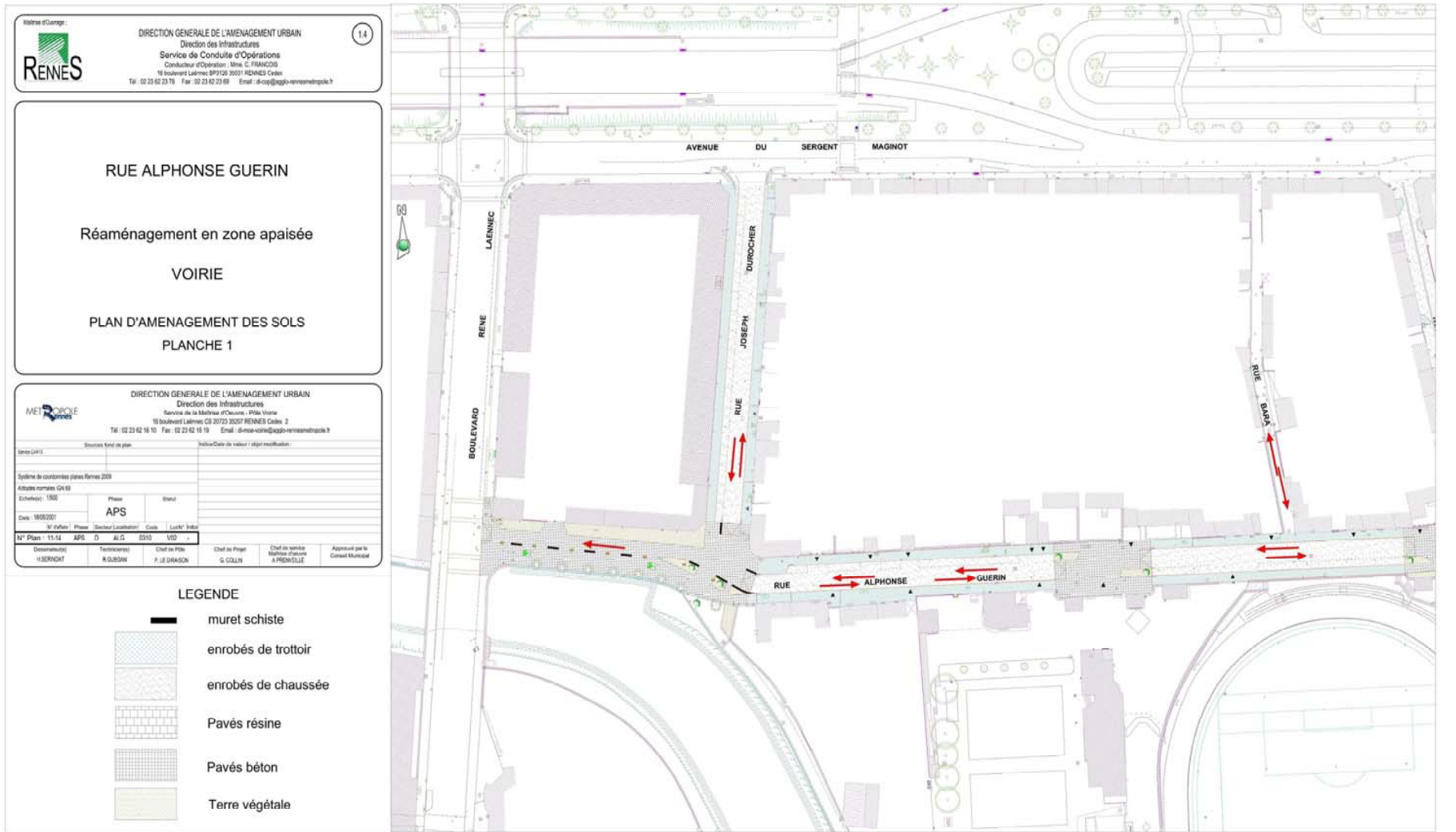
- Suppression de l'accès à la rue A. Guérin à partir du Pont de Strasbourg (sauf vélos),
- Création d'une voie de circulation du boulevard Maginot passant par la placette pour déboucher sur la rue A. Guérin,
- Mise en double sens de la rue A. Guérin entre la rue Amys et la rue Durocher,
- Conservation du sens unique entre la rue Durocher et le Bd Laënnec.

Description du projet (suite) :

- Statut de **Zone 30** entre rue P. Amys et rue J. Durocher avec alternance de stationnement sur rives Nord / Sud (principe de chicanes),
- Traitement des carrefours en plateau surélevé,
- Création de 2 **Zones de rencontres** :
 - A l'Est entre le Bd Villebois Mareuil, la rue P. Amys et l'avenue S. Maginot,
 - A l'Ouest, entre la rue J. Durocher et le Bd Laënnec.

Les **zones 30** ainsi que les **zones de rencontres** seront traitées avec un matériau différent.

Rue Alphonse Guérin plan section A (Bld Laënnec)



Rue Alphonse Guérin plan section B

Mairie d'Orange
RENNES
 DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
 Direction des Infrastructures
 Service de Conduite d'Opérations
 Conducteur d'Opérations : HENRI C. FRANCOIS
 11 boulevard Laiterie BP1126 35031 RENNES Cedex
 Tél : 02 23 62 23 78 Fax : 02 23 62 23 99 Email : dco@mgp@rennes-metropole.fr

14

RUE ALPHONSE GUERIN
 Réaménagement en zone apaisée
 VOIRIE
 PLAN D'AMENAGEMENT DES SOLS
 PLANCHE 2

Mairie d'Orange
 DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
 Direction des Infrastructures
 Service de la Maîtrise d'Œuvre - Pôle Voirie
 11 boulevard Laiterie CS 2072 35031 RENNES Cedex 2
 Tél : 02 23 62 16 10 Fax : 02 23 62 16 19 Email : dmevo@mgp@rennes-metropole.fr

Service :
 Indiquer le nom de plan





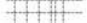

Indiquer dans ce tableau l'ajout/modification :

Appareil de conception planis : 2023	Phase :	Etat :
4 autres versions CMI 08	APS	18/05/2014
6 autres : LSC		

N° Plan : 11-14 APS D ALG 0310 VIG

Dispositif(s) : R133 R04T
 Fonctionnel(s) : R1.0.0.0
 Chef de Projet : G. COLLIN
 Chef de service : M. J. BENOIST
 Approuvé par le : C. CHATELAIN

LEGENDE

-  muret schiste
-  enrobés de trottoir
-  enrobés de chaussée
-  Pavés résine
-  Pavés béton
-  Terre végétale



Rue Alphonse Guérin plan section C (Pont Strasbourg)






DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
 Direction des Infrastructures
 Service de Conduite d'Opérations
 Conducteur d'Opération : M. C. FRANCOIS
 15 Boulevard Laineur BP1000 50201 RENNES Cedex
 Tél. (02 23 82 23 19) Fax. (02 23 82 23 90) Email. info@direction-urbanisme-rennes.fr

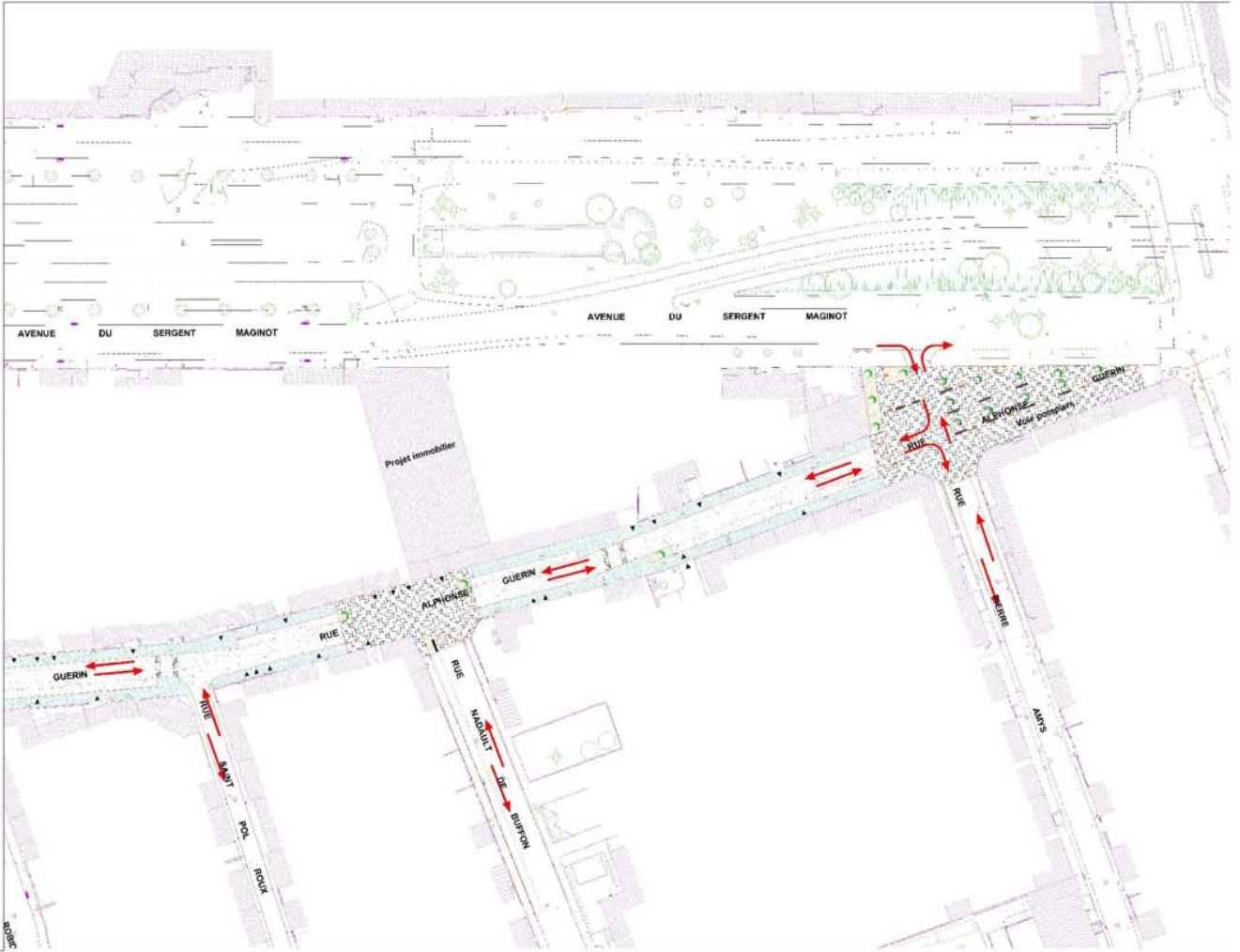
1.4

RUE ALPHONSE GUERIN
 Réaménagement en zone apaisée
VOIRIE
 PLAN D'AMENAGEMENT DES SOLS
 PLANCHE 3


DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
 Direction des Infrastructures
 Service de la Maintenance d'Opération - Réseaux
 15 Boulevard Laineur CS 20723 50201 RENNES Cedex 2
 Tél. (02 23 82 16 10) Fax. (02 23 82 16 19) Email. direction-urbanisme-rennes@mlp-rennes.fr

Service: ...
 Système de coordonnées géographiques: ...
 A 3 valeurs numériques: ...
 Echantillon: ...
 Date: 18/02/2017
 N° Plan: 11-14 APS D ALG 0310 V02
 Chef de Projet: G. COLLIN
 Chef de service: M. CHARRIERE
 Approuvé par le: C. MAILLET

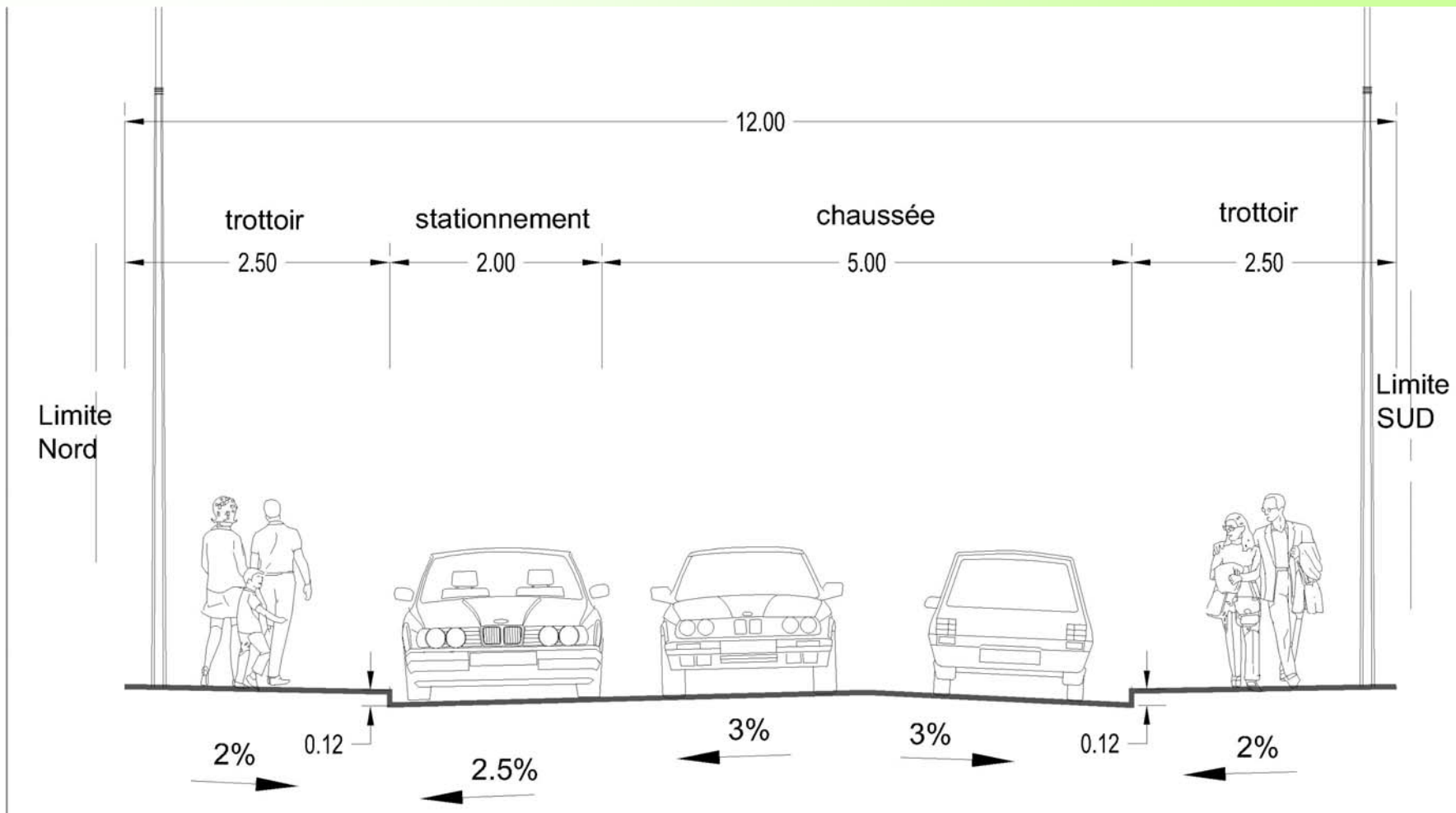
- LEGENDE**
-  muret schiste
 -  enrobés de trottoir
 -  enrobés de chaussée
 -  Pavés résine
 -  Pavés béton
 -  Terre végétale



Solution 1 - Trottoirs avec vue

- Avantages :
 - Bien matérialiser les espaces,
 - Conservation des raccordements de gouttières au fil d'eau
- Inconvénients :
 - Terrassement global de la chaussée,
 - Approfondissement des traversées des nouveaux réseaux.

Profils en travers solution 1



RUE ALPHONSE GUERIN
Rue Alphonse Guérin réaménagement zone apaisée

Rue Joseph Durocher
Rue Bertrand Robidou Nord

Date : 26/05/2011 Ech : 1/50

N°:

Page
1/7

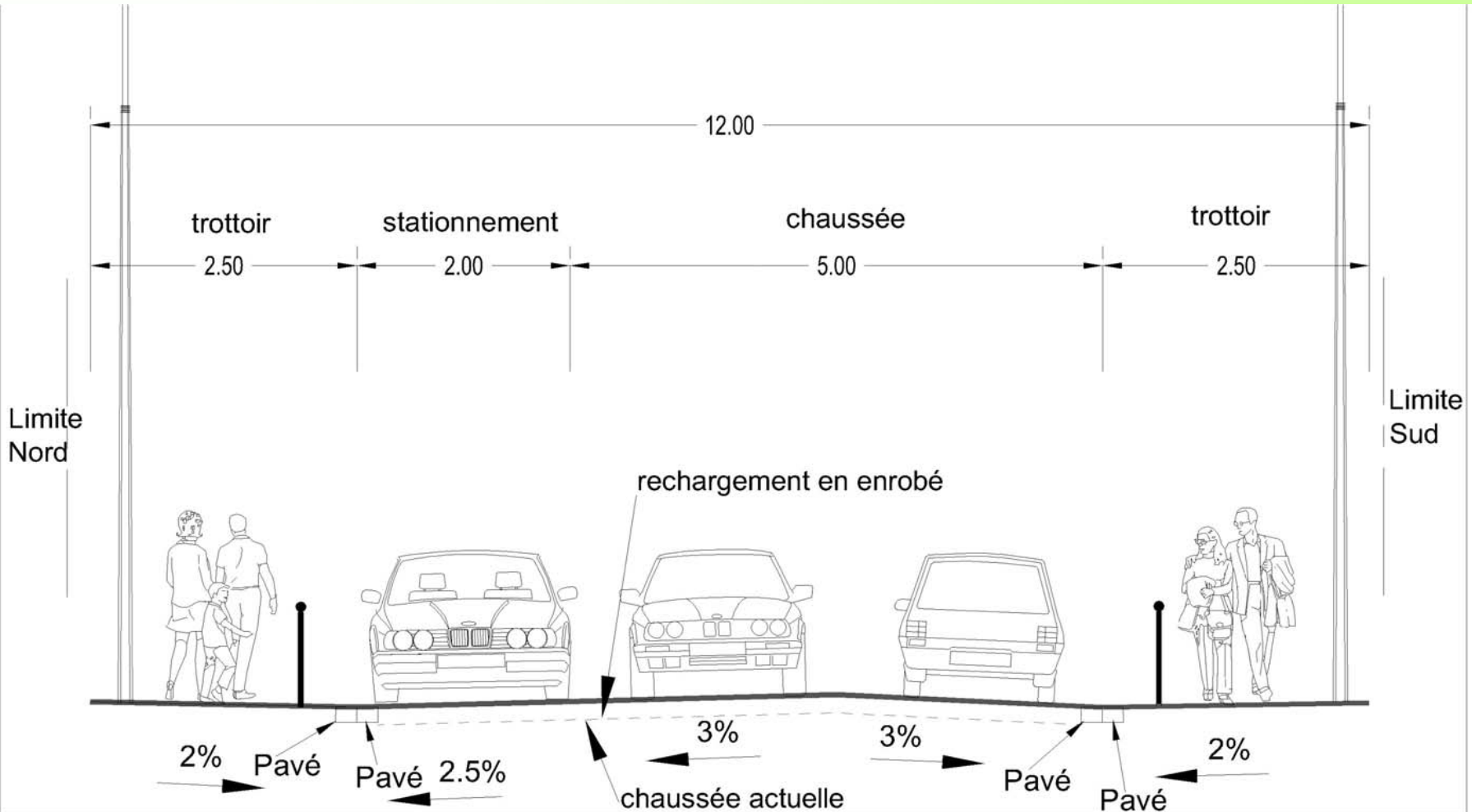
METROPOLE
ennes

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
Direction des Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Oeuvre
Pôle Voie

Solution 2 – Trottoir sans vue

- Avantages :
 - Conservation de la structure actuelle de la voirie,
 - Préserver l'ensemble des réseaux existants,
 - Permettre des traversées piétonnes au même niveau de l'ensemble de la voirie,
 - Développement durable
- Inconvénients :
 - Travaux supplémentaires pour raccorder les gouttières au réseau,
 - Implantation de mobilier urbain = empiètements de véhicules sur les trottoirs
 - Remblais en zone inondable

Profils en travers solution 2 avec potelets



RUE ALPHONSE GUERIN
Rue Alphonse Guérin réaménagement zone apaisée

Rue Alphonse Guérin
Solution 2 sans bordure

Date : 26/05/2011 Ech : 1/50

N°:

Page
2/7

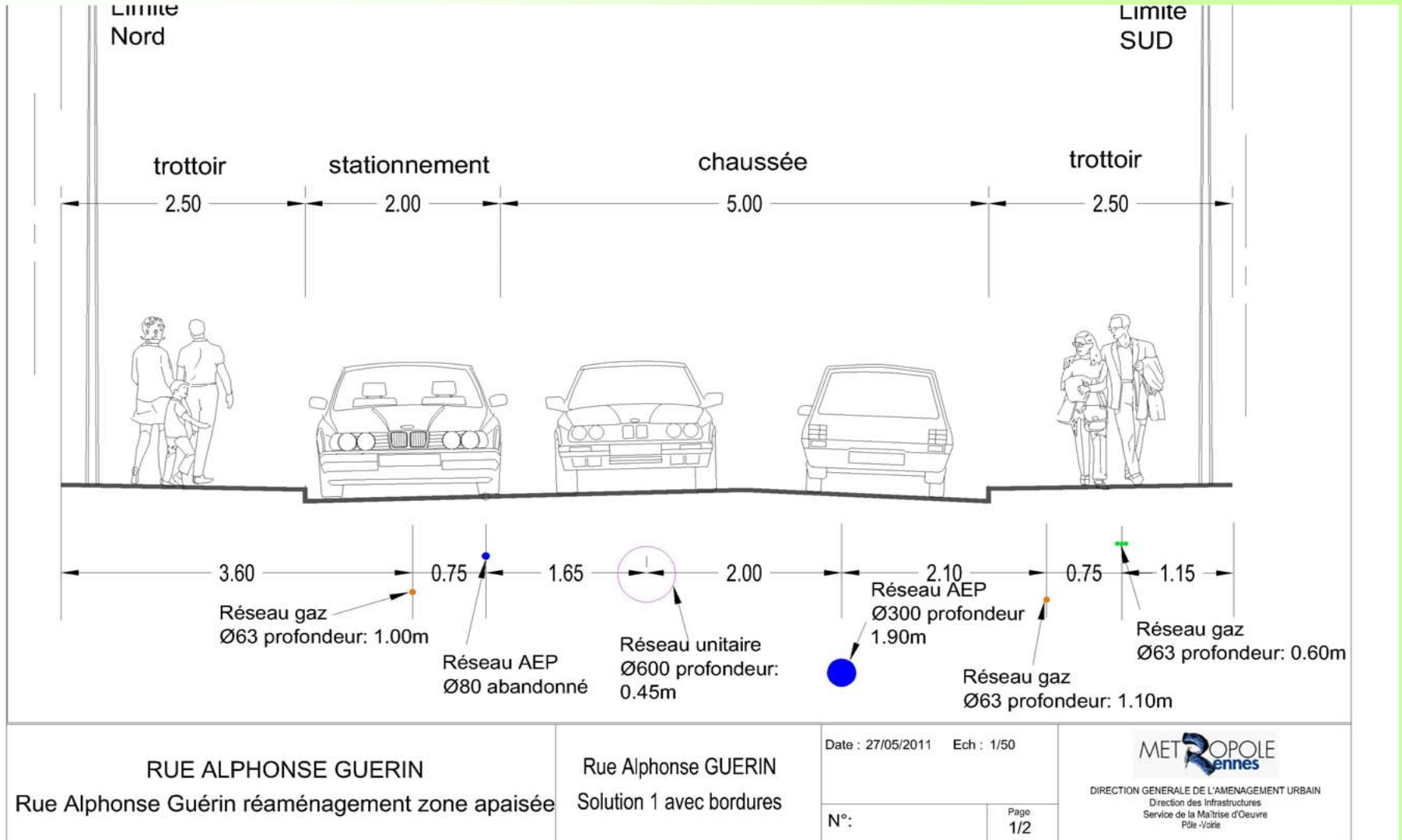
METROPOLE
Rennes

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
Direction des Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Oeuvre
Pôle -Voie

Les réseaux :

- Création d'un collecteur des eaux pluviales
- Création d'un réseau de communication FOR (Fibre Optique Rennaise)
- Enfouissement des réseaux aériens existants = Electricité et Eclairage public, France Télécom.

Coupe type - réseaux



RUE ALPHONSE GUERIN
Rue Alphonse Guérin réaménagement zone apaisée

Rue Alphonse GUERIN
Solution 1 avec bordures

Date : 27/05/2011 Ech : 1/50

N°:

Page
1/2

METROPOLE
Rennes

DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT URBAIN
Direction des Infrastructures
Service de la Maîtrise d'Oeuvre
Pôle-Voie

Les espaces verts :

- Replantation d'arbres de hautes tiges et en cépées sur la place Est (côté Pont de Strasbourg),
- Conservation des arbres de la Zone de rencontre Ouest (Bd Laënnec) + espace à base de graminées le long du lycée,
- Voir faisabilité (présence réseaux) d'intégration de plantation sur certains carrefours.
- Habillage végétal du mur du vélodrome,
- Opération « Embellissons les murs ».

Calendrier

- Commencement des travaux (par tronçons) : **septembre 2012**
- Durée : estimation maxi de **22 mois**



Merci de votre attention

Chantal François
(DGAU/DI/conduite d'opérations)